



## Déclaration au CDEN du 24 novembre 2021

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Les sujets à aborder ne manquent pas mais avant tout, nous souhaitons alerter les membres du CDEN sur la dégradation constante du dialogue social. Les instances paritaires ont été vidées de leur contenu et remplacées par des groupes de travail, qui sont dans la pratique devenues des réunions d'information. Nous ne recevons plus de réponse aux courriers ou courriels que nous envoyons à l'administration, malgré les relances. Quand nous demandons une audience, nous devons désormais envoyer des questions précises avant d'obtenir une date d'audience et malgré cela, de nombreuses questions demeurent encore sans réponse. Nous ne sommes pas uniquement syndicalistes, nous sommes représentants des personnels qui nous ont élus et nous portons leurs revendications. Il n'est plus possible de continuer comme cela.

Cette année scolaire est marquée, dans un contexte sanitaire qui s'avère loin d'être stabilisé, par une insuffisance généralisée de moyens accordés à l'École : les postes manquent partout, avec des classes encore sans enseignant, des services débordés, des personnels confrontés à l'obligation vaccinale sanctionnés et suspendus. Le nouveau protocole sanitaire fait peser sur les personnels la responsabilité de la situation créée par le ministre, en les obligeant à s'adapter en permanence. Il entraîne de nombreuses fermetures de classes, privant ainsi d'école des dizaines de milliers d'élèves.

En ces premiers mois d'année scolaire, un nombre plus important de besoins ne sont pas pourvus dans les établissements, des classes s'étant trouvées – se trouvant parfois encore - privées d'enseignement plusieurs semaines durant dans plusieurs disciplines. Cela représente de très nombreuses heures d'enseignement perdues pour les élèves, sans la moindre compensation possible.

Dans le 1er degré, depuis la mi-septembre, le nombre de remplaçants est déjà insuffisant. Jusqu'à maintenant, la seule réponse du ministre était le recrutement de contractuels en CDD, précaires et sous-payés, via Pôle Emploi, en lieu et place du recrutement d'enseignants fonctionnaires d'État. Néanmoins, des recrutements supplémentaires de professeurs des écoles stagiaires, à mi-temps devant la classe, ont été accordés dans quelques départements, après un refus constant durant les mois de crise sanitaire. Pour autant, ce n'est toujours pas le cas en Moselle malgré notre demande incessante de recruter tous les candidats aux concours inscrits sur liste complémentaire, de réabonder les listes complémentaires là où c'est nécessaire et de titulariser tous les contractuels qui le souhaitent.

Dans ce contexte déjà particulièrement miné par des obstacles essentiellement politiques, les PIAL visent à mutualiser l'accompagnement des élèves en situation de handicap et à gérer la pénurie de personnels AESH. Il s'agit en effet d'augmenter le nombre d'élèves suivis par un AESH. Ces mesures budgétaires aboutissent à

priver des élèves de l'accompagnement dont ils ont besoin et à aggraver encore les conditions de travail des personnels et des AESH. FO demande pour les AESH un recrutement à la hauteur des besoins, un vrai salaire, un statut, une vraie formation et l'abandon des PIAL et prendra toutes ses responsabilités après la mobilisation du 19 octobre dernier qui a clairement indiqué la détermination des AESH, avec leurs organisations syndicales, à voir leurs revendications légitimes satisfaites.

Le ministre, dans le cadre d'une politique gouvernementale d'ensemble, continue son offensive contre les statuts, notamment à travers les mesures du « Grenelle », frappées du sceau de la loi de transformation de la fonction publique, qui mettent en place un management calqué sur le privé avec une nouvelle hiérarchie intermédiaire, une carrière réduite à la portion congrue par PPCR, tout en éludant totalement la question d'une revalorisation indiciaire générale. FO réitère son opposition à la perspective de se voir imposer des heures supplémentaires à temps partiel. Là aussi, c'est bien la question du recrutement immédiat à la hauteur des besoins qui est saisie par le mauvais bout de la lorgnette.

Tous les personnels sont confrontés au blocage du point d'indice depuis 2010. Ce gouvernement qui n'a procédé à aucune augmentation générale des fonctionnaires depuis 2017 se targue d'avoir amélioré le pouvoir d'achat des salariés – cherchez l'erreur ! Les mesures salariales du « Grenelle » qui ne concernent qu'une partie des personnels pour des sommes ridiculement faibles ne répondent pas à nos revendications : le rattrapage de 21 % de notre pouvoir d'achat constitue une exigence légitime centrale, à plus forte raison dans le contexte d'une augmentation exponentielle du coût des énergies et des produits alimentaires.

Au lycée, la mise en place du contrôle continu est l'occasion pour le ministère de mettre au pas l'ensemble des personnels. Le projet d'évaluation sera communiqué aux parents et ouvre la porte aux pressions, aux conflits. Il s'inscrit dans le cadre d'un baccalauréat d'établissement, local et autonomisé, cédant la place au dispositif national de sélection que constitue Parcoursup. FO exige le retrait immédiat de la mise en place du projet d'évaluation – et en particulier les BO des 29/07 et 10/09 qui, loin de résoudre les difficultés liées à la disparition du caractère national du baccalauréat, remettent en cause l'indépendance de l'enseignant et sa liberté pédagogique individuelle. FO demande le rétablissement, dès cette année, des épreuves nationales, terminales et anonymes du baccalauréat, seules garantes de l'égalité des candidats face à l'examen, et l'abandon de Parcoursup, réponse à l'inverse des besoins d'investissement massif dans l'enseignement supérieur.

La proposition de loi Rilhac a été votée par l'Assemblée nationale le 29 septembre. Ce texte constitue un basculement dans le fonctionnement de l'École publique. En effet, l'article 1 indique : « *Il (le directeur) bénéficie d'une délégation de compétences de l'autorité académique pour le bon fonctionnement de l'école qu'il dirige. Il dispose d'une autorité fonctionnelle permettant le bon fonctionnement de l'école et la réalisation des missions qui lui sont confiées.* » Toujours dans l'article 1, le texte voté à l'Assemblée précise « *Le directeur de l'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative, entérine les décisions qui y sont prises et les met en œuvre.* » et transforme le directeur en exécutant des décisions prises lors du conseil d'école, ce qui ne fera qu'aggraver les pressions locales, déjà subies par les personnels, directeurs et adjoints. FO le réaffirme : la proposition de loi Rilhac doit être abandonnée et ne pas être promulguée. L'expérimentation Macron à Marseille, qui pousse la logique de la loi Rilhac à son terme en confiant aux directeurs la responsabilité de recruter les enseignants de l'école doit être abandonnée !

Ce gouvernement a su trouver depuis mars 2020 plus de 600 milliards pour assurer sur fond de licenciements en masse la maximisation des profits des multinationales pendant que l'École et l'hôpital n'en peuvent plus. L'état d'esprit des personnels n'est pas à la résignation, bien au contraire. Les revendications statutaires, salariales et de créations de postes dans toutes les catégories doivent être satisfaites.

En Moselle, les organisations syndicales étaient invitées le 15 novembre à participer à une réunion d'information sur la mise en place en Moselle d'un nouvel outil de gestion du remplacement.

Monsieur le Directeur Académique, vous avez été volontaire pour mettre en place cet outil informatique en Moselle pour « améliorer l'efficacité et l'efficience du remplacement ». Cet outil, du nom d'Andjaro, c'est un partenariat avec une entreprise privée ! Son principe est de faire un « matching » entre un « besoin » et des « profils » et d'envoyer le matin même des notifications par courriel et SMS aux personnels pour les informer de leurs remplacements, de manière totalement déshumanisée et sans tenir compte des éléments concrets du terrain. Lors de la réunion d'information, les salariés d'Andjaro ont été présentés comme des « collègues de Paris » et les termes utilisés durant la réunion de présentation font froid dans notre dos d'agents du service public : indicateurs, rapports mensuels, clients, utilisateurs... Toute une floppée de termes issus du management privé ! Tout laisse à penser que la rentabilité est l'objectif principal de cette opération, à l'instar de ce qui se passe dans la fonction publique hospitalière. Ce « partenariat » est synonyme d'une mort programmée des services administratifs déjà bien exsangues.

Tous les remplaçants du département ont été invités le 16 novembre à participer à une réunion d'information en visioconférence pour une mise en place du dispositif dès le 22 novembre. Le projet était pourtant déjà ficelé depuis de nombreuses semaines et c'est un choix de l'administration d'avoir mis tout le monde au pied du mur. On ne s'y prendrait pas autrement si on voulait tenter de faire taire une possible contestation ! La FNEC FP FO ne peut en aucun cas se satisfaire de la mise en place de ce stratagème qui, sous couvert d'une aide apportée aux secrétaires, risque dans un premier temps d'alourdir leurs tâches, puis de créer des dysfonctionnements qui seront pointés du doigt pour justifier le recours à de la sous-traitance privée et ainsi poursuivre la destruction du service public et sa privatisation. Deux jours après la mise en place d'Andjaro dans le département, les retours sont clairs : les remplaçants n'en veulent pas, ils refusent de transmettre leurs numéros de téléphone personnels et s'inquiètent de voir disparaître rapidement la distinction entre ZIL et Brigade. Les secrétaires de circonscriptions non plus n'en veulent pas, elles estiment que cela leur ajoute du travail supplémentaire et s'inquiètent pour leurs emplois !

Il y a un gros problème de remplacement dans le département, nous le disons encore une fois. Mais la mise en place d'Andjaro, tout comme la solution qui consiste à restreindre au maximum les autorisations d'absence, vont encore aggraver la situation et ne font qu'ajouter de l'huile sur le feu. La seule manière d'améliorer la situation du remplacement, c'est de créer des postes par le biais d'une dotation supplémentaire !